

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Minot

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 7, après le mot :

« Sensibiliser »,

insérer les mots :

« et informer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La plateforme nationale de lutte contre la manipulation de compétitions sportives doit mettre en oeuvre une véritable politique d'avertissement et de renseignement sur ces pratiques pour les acteurs du monde du sport. Pour cela, il apparait encore plus fort de compléter le présent article par le terme « informer » en plus de celui de « sensibiliser ». Cela conforte son rôle précédemment établi par l'article qui dispose que cette plateforme doit servir de centre d'information.